

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 014-2025

Du : 1^{er} juillet 2025

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 8
pouvoir : 2
votants : 10

Date de la convocation : 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères Municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Malvina Boquet, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,
Monsieur Patrice Glandières, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipales,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Béatrice Brun, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

Objet : Renégociation du prêt relais pour le financement des travaux rue de la Vieille France

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 028-2023 en date du 13 juillet 2023 ayant pour objet la souscription d'un prêt relais pour le financement des travaux rue de la Vieille France,

Considérant, la nomenclature, M 57,

Considérant, que lors de la signature du prêt la commune avait souscrit ce prêt pour une durée de 2 ans,

Considérant, la nécessité de prolonger ce prêt pour une durée 1 an, tout en remboursant une partie de ce prêt suivant les capacités financières de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Autorise, le Maire à signer tout document nécessaire à renégocier le contrat de prêt de 320 000,00 €,

Dit, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 1^{er} juillet 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

